

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT-

DECRET N°D/97/ 151 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU
REPRESENTANT AUPRES DE LA
FAO, DU FIDA ET DU PAM A ROME
(ITALIE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi fondamentale;

VU le Décret n°D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, nommant un Premier
Ministre;

VU le Décret n°D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les membres
du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1er/ - Monsieur Souhaïb Deen BANGOURA, précédemment
représentant adjoint auprès de la FAO, du Fida et du PAM est nommé
représentant auprès de la FAO, du Fida et du PAM à Rome en Italie.

ARTICLE 2/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 4 JUILLET 1997


GENERAL LANSANA CONTE